EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-119

Séance du 13 novembre 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 novembre 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle Tom Morel, sise 188 rue des Fleuries – Thorens-Glières – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : FUMEX A. (pouvoir à J. BOCQUET) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS)

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DITTA E. – FILLION L. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ODORICO L.

Entendu l'exposé suivant :

Il est présenté à l'assemblée délibérante la nécessité de procéder à des décisions modificatives budgétaires. En effet, pour compléter certains chapitres du budget principal 2023, il est nécessaire de procéder à certains virements de crédits comme suit :

Objet : **Prise en compte des hausses du SMIC et valeur du point 2023 non prévues lors du budget primitif 2023 (Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés)**

022 - Dépenses imprévues	- 55 300 €
64111 – Rémunérations du personnel titulaire	+ 55 300 €

Objet : **Prise en compte des intérêts du nouvel emprunt contracté en cours d'année (chapitre 66 : Charges financières)**

022 - Dépenses imprévues	- 25 000 €
66111 – Intérêts des emprunts et dette	+ 25 000 €

Objet : **Régularisation des charges exceptionnelles (chapitre 67 : charges exceptionnelles)**

022 - Dépenses imprévues	- 65 000 €
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 35 000 €
678 – Charges exceptionnelles	+ 30 000 €

Objet : **Achat de véhicules (Chapitre 21 : immobilisations corporelles)**

020 - Dépenses imprévues	- 45 000 €
2182 – Matériel de transport	+ 45 000 €

Aussi,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;
Vu le budget principal de la commune ;
Vu la délibération n°2023-34 du 13 mars 2023 relative au vote du budget principal 2023 ;

Considérant que certains chapitres du budget principal 2023 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** les décisions modificatives budgétaires au budget principal 2023 comme exposées ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Laure ODORICO

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 20 NOV. 2023
Publication le : 27 NOV. 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.